

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2020/021**

**OBJET : CONVENTION D'ADHÉSION DRFIP À LA MSAP**

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 36**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 39**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 18 février 2020**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 18 février 2020**

**Le 25 février de l'année deux mille vingt à 18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. CLAVERIE
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

**\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/021

**OBJET : CONVENTION D'ADHÉSION DRFIP À LA MSAP**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment son article 3-2-4 sur la MSAP,

**Vu** la délibération n°2017/109 du 26/09/2017 approuvant le dépôt d'un dossier de labellisation pour la Maison de Services Au Public,

**Vu** l'avis de la Commission Solidarités du 05/06/2019,

**Vu** le courrier d'information du 12/08/2019 adressé aux membres du Comité de Pilotage de la MSAP,

**Vu** l'avis rendu par le Comité de Pilotage de la MSAP du 26/09/2019,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

## EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a décidé d'enrichir l'offre de services proposés à la population de son territoire, en créant une Maison de Services Au Public (MSAP), labellisée début 2018.

Suite à la loi de finances pour 2019, des concertations ont été engagées sur les territoires concernant le nouveau réseau de proximité des finances publiques de Gironde permettant de répondre au besoin de proximité de la population en augmentant le nombre de points de contact avec les usagers.

Ces derniers pourront entrer en relation avec les services de la DGFIP au travers des Maisons de Service Au Public (MSAP) ou des Maisons France Services (MFS), ou encore dans le cadre de permanences régulières en mairie ou dans d'autres lieux publics.

La MSAP de la CCM intervient sous un format individuel ou collectif, sur toutes les thématiques de la vie quotidienne et bénéficie, par conventions, d'un accès privilégié à des techniciens spécialisés de différentes administrations publiques telles que la Caisse aux Allocations Familiales (CAF), POLE EMPLOI ou encore l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Avec +170 % de fréquentation en 2019, la MSAP a apporté des réponses à près de 1500 situations rencontrées depuis sa création, avec un taux de satisfaction de 98 % de ses utilisateurs (*enquête interne menée en juin 2019*).

La Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde souhaite s'y associer.

**L'adhésion de la DRFIP à la MSAP de la CCM, future Maison « France Services », permettrait :**

- **de fiabiliser les informations de premier niveau communiquées à la population par la MSAP**, dans le champ des impositions de toute nature (impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation), des outils de relation avec l'Administration fiscale (site internet, espaces particulier sécurisé, formulaires, modalités et moyens de paiement) et les actes de poursuite diligentés à l'encontre d'un usager (courriers, demande d'échéancier),

- **et de proposer des permanences locales régulières d'accueil sur rendez-vous avec des techniciens spécialisés** de la DRFIP, notamment lors des campagnes de déclarations fiscales.

Les modalités de cette adhésion sont reprises dans une convention annuelle reconductible.

La convention d'adhésion est annexée à la convention-cadre du 15/12/2017 créant la MSAP de la CCM et retranscrivant la liste de ses partenaires.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/021

**OBJET : CONVENTION D'ADHÉSION DRFIP À LA MSAP**

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Décide de l'intégration de la DRFIP à la liste des partenaires de la MSAP de la CCM,
- Valide les éléments contenus dans la convention d'adhésion de la DRFIP à la MSAP,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents au partenariat engagé.

Fait à Martillac, le 25 février 2020

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

***Document signé électroniquement***

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le



ID : 033-243301264-20200225-2020\_021\_V2-DE

**Convention d'adhésion**  
**de la Direction Régionale des Finances Publiques**  
**de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde**  
**à la Maison des Services Au Public de la Communauté de**  
**Communes de Montesquieu**



**Maison  
de services  
au public**

 **DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

Entre

La communauté de communes de Montesquieu, représentée par Christian TAMARELLE, Président, dûment habilité à signer la présente convention par délibération n°2020/021 du Conseil Communautaire du 25 février 2020,

Et

La direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde, représentée par Isabelle MARTEL, Directrice régionale,

### **Préambule**

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité, l'État s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement de maisons de services au public. Espaces mutualisés de services au public labellisés par les préfets de département, les maisons de services au public ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale de premier niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, ces accueils polyvalents articulent présence humaine et outils numériques.

Une refonte complète du réseau existant de maisons de services au public est actuellement en cours. Avec la création du nouveau label « France Services », l'État affirme une ambition triple :

- meilleure accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents,
- plus grande simplicité des démarches administratives en accompagnant au mieux le citoyen sur place,
- qualité de service renforcée grâce à un partenariat homogénéisé avec les opérateurs nationaux.

La communauté de communes de Montesquieu a développé une maison de services au public sise 10 Place Joane à LÉOGNAN (33850). Cette MSAP a vocation à intégrer le réseau « France Services ».

La direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde souhaite s'y associer.

**Convention d'adhésion**  
**de la Direction Régionale des Finances Publiques**  
**de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde**  
**à la Maison des Services Au Public de la Communauté de**  
**Communes de Montesquieu**



**Maison  
de services  
au public**

 **DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

C'est dans ce contexte que la communauté de communes, porteur de la maison des services au public (ci-après dénommées MSAP) et la direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde (ci-après dénommée DRFIP) se sont rapprochées afin de signer la présente convention d'adhésion (ci-après « la Convention d'adhésion »).

Cette convention d'adhésion est annexée à la convention-cadre du 15/12/2017 créant la MSAP de la communauté de communes de Montesquieu et retranscrivant la liste de ses partenaires.

**Ceci exposé, il a été arrêté et convenu des dispositions suivantes :**

**ARTICLE 1. Objet de la convention**

La présente convention délimite le rôle des animateurs de la MSAP dans l'accompagnement des usagers de l'impôt et du secteur public local. Elle précise également les formations et les outils à leur disposition.

Ainsi, la mission de la MSAP portera sur les actions suivantes :

1) Délivrance d'informations générales et impersonnelles sur les fonctionnalités offertes par le site internet [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), pour les contribuables et pour les usagers des collectivités locales (mairie, hôpital...), sur les thèmes suivants :

- les impôts des particuliers : impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation
- les titres de recettes émis par la collectivité locale pour facturation à l'utilisateur
- les moyens de paiement mis à la disposition de l'utilisateur
- les actes de poursuite diligentés le cas échéant à l'encontre de l'utilisateur

2) Aide à la création de l'espace particulier sécurisé sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

3) Aide à la navigation sur le site précité et accompagnement dans l'utilisation des outils numériques

**Convention d'adhésion**  
**de la Direction Régionale des Finances Publiques**  
**de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde**  
**à la Maison des Services Au Public de la Communauté de**  
**Communes de Montesquieu**



**Maison  
de services  
au public**

 **DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

4) Accompagnement des usagers dans la résolution de leurs problèmes en établissant le contact avec la DRFIP : à travers notamment l'appel téléphonique, la messagerie sécurisée, ou la fonctionnalité de prise de rendez-vous, accessibles sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

5) Accueil des agents DRFIP sur place pour réception du public, mise à disposition d'un espace d'accueil confidentiel, au sein de ses locaux, selon les besoins des usagers

Les modalités de réservation de la salle se feront directement auprès des agents de la MSAP (de préférence par mail sur [msap@cc-montesquieu.fr](mailto:msap@cc-montesquieu.fr)) qui pourront organiser la prise des rendez-vous.

Les animateurs de la MSAP n'ont pas vocation à se substituer à l'utilisateur dans l'accompagnement de leurs obligations fiscales, déclaratives et contributives. La saisie d'informations personnelles relève par conséquent de la responsabilité exclusive de l'utilisateur.

## **ARTICLE 2. Modalités pratiques de la collaboration et de l'offre DRFIP**

L'annexe 1 dresse la liste des référents de la DGFIP joignables par les animateurs de la MSAP.

L'annexe 2 précise les formations et les outils à la disposition des animateurs de la MSAP.

Un retour d'expérience sur le fonctionnement du partenariat sera réalisé en commun régulièrement et a minima une fois par an, ou à la demande de l'une ou l'autre partie.

**Convention d'adhésion**  
**de la Direction Régionale des Finances Publiques**  
**de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde**  
**à la Maison des Services Au Public de la Communauté de**  
**Communes de Montesquieu**



**Maison  
de services  
au public**

 **DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

**ARTICLE 3. Informations fiscales et secret professionnel**

Les animateurs et agents d'accueil sont tenus par l'obligation du secret professionnel s'agissant des informations fiscales dont ils auraient connaissance, conformément aux dispositions applicables suivantes.

Article L103 du livre des procédures fiscales :

*« L'obligation du secret professionnel, telle qu'elle est définie aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal, s'applique à toutes les personnes appelées à l'occasion de leurs fonctions ou attributions à intervenir dans l'assiette, le contrôle, le recouvrement ou le contentieux des impôts, droits, taxes et redevances prévus au code général des impôts.*

*Le secret s'étend à toutes les informations recueillies à l'occasion de ces opérations. [...] »*

Article 226-13 du code pénal :

*« La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »*

**ARTICLE 4. Entrée en vigueur de la convention d'adhésion**

La convention d'adhésion entre en vigueur à compter de sa date de signature.



**Convention d'adhésion**  
**de la Direction Régionale des Finances Publiques**  
**de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde**  
**à la Maison des Services Au Public de la Communauté de**  
**Communes de Montesquieu**



**Maison  
de services  
au public**

 **DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

**ARTICLE 5. Durée de l'adhésion**

La convention est conclue pour une durée de 1 an.

Sauf dénonciation écrite de la convention par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis d'un mois, la présente convention peut être reconduite sur simple confirmation écrite de l'une des parties, à sa date d'anniversaire.

**ANNEXES**

- 1** : Nom et coordonnées des correspondants référents de la DGFIP pour les animateurs de la MSAP
- 2** : Dispositifs de formation et d'accompagnement prévus par la DRFiP

Fait à Bordeaux le

**Communauté de communes de Montesquieu**

Le Président

Christian TAMARELLE

**Direction régionale des finances publiques de Nouvelle-  
Aquitaine et du département de la Gironde**

La Directrice régionale

Isabelle MARTEL

**Convention d'adhésion**  
**de la Direction Régionale des Finances Publiques**  
**de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde**  
**à la Maison des Services Au Public de la Communauté de**  
**Communes de Montesquieu**



**Maison  
de services  
au public**

 **DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

## Annexe 1

### Correspondants référents DRFiP

La DRFiP s'engage à actualiser les informations et à communiquer le nom d'un nouveau référent en cas de changement. La MSAP s'engage à ne pas communiquer, ni à l'extérieur ni aux usagers, les coordonnées personnelles ci-dessous de ces référents.

<b>OPERATEUR</b>	<b>Prénom / Nom</b>	<b>Coordonnées tel/mel</b>	<b>Fonction</b>
DRFiP de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde	Vanessa DE CRASTO	05 56 90 50 72 vanessa.decrasto@dgfip.finances.gouv.fr	Chargée de mission PPR – accueil de proximité (DRFiP Bordeaux)
	Philippe BORRAS	05 56 24 80 96 philippe.borras@dgfip.finances.gouv.fr	Responsable du service des impôts des particuliers de Pessac-Talence
	Sandrine LE GUERN	05 24 73 33 99 sandrine.le-guern@dgfip.finances.gouv.fr	Responsable du service d'assiette, division fiscalité des particuliers (DRFiP Bordeaux)
	Michael WEISPHAL	05 24 73 33 45 michael.weisphal@dgfip.finances.gouv.fr	Responsable de la division fiscalité des particuliers (DRFiP Bordeaux)
	Hélène LEVEQUE-DURAND	05 57 96 07 80 helene.leveque-durand@dgfip.finances.gouv.fr	Responsable de la trésorerie de Villenave d'Ornon

**Convention d'adhésion  
de la Direction Régionale des Finances Publiques  
de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde  
à la Maison des Services Au Public de la Communauté de  
Communes de Montesquieu**



**Maison  
de services  
au public**

 **DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

	Pascale SUBERVILLE	05 56 90 78 96 pascale.suberville@dgfip.finances.gouv. fr	Adjointe à la responsable de la division secteur public local (DRFIP Bordeaux)
	Christelle BRAUN- TIMONER	05 56 90 78 19 christelle.braun- timoner@dgfip.finances.gouv.fr	Responsable de la division secteur public local (DRFIP Bordeaux)

\* \* \*

**Convention d'adhésion**  
**de la Direction Régionale des Finances Publiques**  
**de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde**  
**à la Maison des Services Au Public de la Communauté de**  
**Communes de Montesquieu**



**Maison  
de services  
au public**

 **DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

## Annexe 2

### Formation et accompagnement des animateurs MSAP

La DRFiP s'engage à former de manière régulière les animateurs de la MSAP et à leur remettre des supports actualisés, notamment en cas de renouvellement du personnel d'accueil.

- FORMATION INITIALE :

OPERATEUR	Formation initiale : durée et date de la formation	Sur Site (S) ou Chez l'opérateur (O)
DRFiP de Nouvelle- Aquitaine et du département de la Gironde	3h - réalisée le 15 mai 2019 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• présentation des missions et services de la DRFiP, le partenariat en pratique</li> <li>• les fonctionnalités du site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> , les modes de paiement dématérialisés, le prélèvement à la source, la déclaration en ligne</li> <li>• le secteur public local : circuit de facturation à l'utilisateur et modes de paiement</li> </ul>	S

**Convention d'adhésion**  
**de la Direction Régionale des Finances Publiques**  
**de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde**  
**à la Maison des Services Au Public de la Communauté de**  
**Communes de Montesquieu**



**Maison  
de services  
au public**

 **DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

- **SUPPORTS ET OUTILS :**

- **E-formations**

- sur la promotion des services en ligne, la déclaration en ligne, et selon l'actualité

- **Maquette dynamique**

- des services en ligne de la DGFIP depuis l'intranet des MSAP et le site internet [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) notamment pour l'animation d'ateliers numériques : onglet « PARTENAIRES »

- **Campagnes de communication nationale**

- Envoi postal à la MSAP de flyers, affiches, fiches pratiques, selon actualité

- **MISES A JOUR DES INFORMATIONS, RÉUNIONS :**

La DRFIP organisera au moins une réunion par an pour échanger sur l'actualité et les besoins. Elle adressera des informations par courriel sur l'actualité ou le calendrier et reste à disposition pour toute demande de la part de la MSAP par l'intermédiaire de ses référents.

Une réunion pourra être organisée sur demande de l'une ou l'autre partie.

- **AUTRES ACTIONS :**

Selon les besoins exprimés par l'une ou l'autre partie, des actions complémentaires auprès des animateurs de la MSAP ou des publics pourront être mises en place.

\* \* \*